



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-53) AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
PLURIANNUELLE AVEC LE CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2019 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Club olympique de Vincennes* ;

Vu l'avenant n°1 en date du 25 septembre 2019 à la convention d'objectifs pluriannuelle modifiant les horaires de mise à disposition des équipements sportifs ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant le montant d'une subvention complémentaire à verser en 2019 ;

Après avis de la commission Sports et Relations internationales du 11 décembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec le *Club olympique de Vincennes* visant à attribuer une subvention complémentaire de 8 500 € au titre de l'exercice 2019.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2019 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé